

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

LE 6 JUILLET 2020

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 6 juillet 2020 à 18 h 39, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants par voie de visioconférence :

M. Guy Massicotte, M. Gilles Viens, M. Éric Hammal et les conseillères, Mme Hélène Daneau et Mme Chantal Montminy.

La conseillère, Mme Lucie Masse est absente.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 26 avril qui introduit maintenant de nouvelles exigences concernant les séances qui devait normalement se tenir en public, mais qui sont permises à huis clos à savoir de procéder à l'enregistrement de l'assemblée et de rendre cette dernière accessible à la population;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 du 4 juillet qui introduit maintenant de nouvelles exigences concernant les séances qui devait normalement se tenir en public, mais qui permet de maintenir les conditions de l'arrêté 2020-029;

CONSIDÉRANT que l'information au sujet de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet nous a été transmise tardivement et que certains conseillers avaient organisé leur horaire afin de participer à partir de l'extérieur de la municipalité, ce qui ne les rendent pas disponible pour une présence physique à une assemblée en soirée, le 6 juillet;

Résolution 2020-085

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Hélène Daneau:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, que l'on procède à l'enregistrement de l'assemblée et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-086

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR

De l'assemblée à huis clos du 6 juillet 2020

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2020
4. **CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Correspondance générale
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Mandat au ministère des Finances du Québec
 - 5.2 Dissolution de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie d'Ayer's Cliff et de Hatley
 - 5.3 Embauche d'une adjointe administrative – Remplacement d'un congé parental
6. **TRANSPORT – VOIRIE**
 - 6.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux sur le chemin du Lac
 - 6.2 Demande d'intervention de la part du ministère des Transports – route 143
 - 6.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux sur le chemin North
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1 Aucun
8. **URBANISME**
 - 8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juin 2020
 - 8.2 Demande de dérogation mineure – Lot 6 323 100
 - 8.3 Demande dans le cadre du PIIA – 131, rue Main
 - 8.4 Demande de dérogation mineure – 8393, du Lac (reporté)
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 Attribution du contrat pour la cueillette et le transport des matières compostables
 - 9.2 Attribution du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles
10. **LOISIRS et CULTURE**
 - 10.1 Entériner l'achat de table à pique-nique – Fond de Parc
11. **FINANCES**
 - 11.1 Rapport de délégation de compétence
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
 - 11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 30 juin 2020
12. **DIVERS**
 - 12.1 Aucun
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité.

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020

**Résolution
2020-087**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} juin 2020 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

5. ADMINISTRATION

5.1 Mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

**Résolution
2020-088**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et appuyé par la conseillère Hélène Daneau;

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Hatley.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Dissolution de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie d'Ayer's Cliff et de Hatley

Considérant la création de la nouvelle Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est dont les municipalités d'Ayer's Cliff et Hatley sont membres;

Considérant la vente de l'ensemble des actifs de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie d'Ayer's Cliff et de Hatley à la nouvelle Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est ;

**Résolution
2020-089**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) la permission de dissoudre et de distribuer les actifs nets entre les parties tel que le prévoit l'entente initiale signée le 8 octobre 2013 à l'article 8.4.

Adopté à l'unanimité.

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

5.3 Embauche d'une adjointe administrative – Remplacement d'un congé parental

Résolution 2020-090

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'autoriser l'embauche de Mme Nicole Auclair à titre d'adjointe administrative dans le cadre du remplacement d'un congé parental. Mme Nicole Auclair débutera ses fonctions le 6 juillet 2020 et sera rémunérée selon les termes et conditions tel que l'entente intervenue entre Mme Nicole Auclair et le directeur général, entente qui a été présentée aux élus.

Adopté à l'unanimité.

6. TRANSPORT – VOIRIE

6.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux sur le chemin du Lac

Considérant que la municipalité a adopté la résolution 2020-076 demande une aide financière au ministère des Transports – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – pour le chemin du Lac ;

Considérant que la municipalité désire se prévaloir de la possibilité d'exécuter les travaux en 2020 afin d'accroître son aide financière de 15 % pour la situé à 65 % du coût des travaux;

Considérant la lettre du ministre des Transports du Québec reçue confirmant une aide financière pour le Projet : Réfection du chemin du Lac / Dossier no : AIRRL-2020-599 No SFP : 154207091 ;

Résolution 2020-091

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser le directeur général de lancer les appels d'offres afin de pouvoir faire exécuter les travaux sur le chemin du Lac - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

Adopté à l'unanimité.

6.2 Demande d'intervention de la part du ministère des Transports – route 143

Considérant que la route 143, qui est de juridiction provinciale, est la route la plus achalandée qui traverse notre territoire ;

Considérant l'état de la chaussée à plusieurs endroits qui s'avère très mauvaise;

Considérant le nombre grandissant de cyclistes à emprunter cette route ;

Considérant le nombre élevé de chevreuils à traverser régulièrement cette route;

Considérant qu'il est primordial pour la sécurité de tous, tant automobilistes que cyclistes, que la chaussée sur le tronçon de la route 143 entre Waterville et Stanstead-Est, ce qui inclus la municipalité de Hatley, soit d'excellente qualité.

Résolution 2020-092

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu de demander au ministère des Transports d'intervenir rapidement afin de réparer les nombreuses crevasses que l'on retrouve à plusieurs endroits sur ce tronçon de la route 143 entre Waterville et Stanstead-Est et qu'une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de Waterville, du Canton de Hatley, de Stanstead-Est, du député provincial de la circonscription d'Orford, M. Gilles Bélanger et de la directrice régionale du MTQ en Estrie, Mme Caroline Morel.

Adopté à l'unanimité.

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

6.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux sur le chemin North

Considérant que la municipalité a adopté la résolution 2020-075 demande une aide financière au ministère des Transports – volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – pour le chemin North ;

Considérant que la municipalité désire se prévaloir de la possibilité d'exécuter les travaux en 2020 afin d'accroître son aide financière de 15 % pour la situé à 90 % du coût des travaux;

Résolution 2020-093

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'autoriser le directeur général de lancer les appels d'offres afin de pouvoir faire exécuter les travaux sur le chemin North - volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), le tout conditionnel à la confirmation par le ministre des Transports du Québec d'une aide financière.

Adopté à l'unanimité.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Aucun

8. URBANISME

8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en juin 2020

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions des permis pour la période terminant en juin 2020. Pour la période visée, 2 permis de construction pour un montant de 1 600 000 \$, 18 permis de rénovation/modification ont été émis pour un montant de 640 300 \$, 8 permis pour garages et piscines pour 312 000 \$ et 5 permis dans la catégorie autre.

8.2 Demande de dérogation mineure – Lot 6 323 100

Considérant que le propriétaire du lot 6 323 100 souhaite morceler la partie de son terrain située en zone blanche ;

Considérant que la partie du terrain située en zone agricole doit conserver un frontage minimal de 250 mètres ;

Considérant que le respect des normes de lotissement ne permettrait pas de morceler les terrains en zone blanche ;

Considérant que le projet de morcellement déposé permet à la partie du terrain en zone agricole de conserver un frontage de 25 mètres, conformément à l'article 4.2.2 du règlement de lotissement ;

Considérant que les normes de lotissement causent un préjudice au propriétaire et limitent les possibilités de développement dans le noyau villageois ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande;

Considérant que les membres du comité consultatif en urbanisme recommandent d'accepter la demande de dérogation mineure.

Résolution 2020-094

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure en permettant un frontage minimal de 25 mètres pour le lot 6 323 100 plutôt que 250 mètres.

Adopté à l'unanimité.

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

8.3 Demande dans le cadre du PIIA - 131 rue Main

Considérant que le propriétaire du bâtiment situé au 131, rue main a soumis une demande de modification de la couleur du bâtiment principal;

Considérant que les demandes de modification de l'apparence des bâtiments dans les zones assujetties au PIIA 2006-03 doivent être analysées selon les critères du règlement ;

Considérant que les couleurs proposées par le demandeur s'harmonisent bien avec le voisinage et que celle-ci sont neutres;

Considérant que le projet respecte les critères d'analyse du règlement ;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

Considérant que les membres du comité consultatif en urbanisme recommandent d'accepter la demande de modification de l'apparence du 131, rue Main.

Résolution 2020-095

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu d'accepter la demande de modification de l'apparence du 131, rue Main en respect des échantillons de couleur soumis.

Adopté à l'unanimité.

8.4 Demande de dérogation mineure – 8393, chemin du Lac (reporté)

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Attribution du contrat pour la cueillette et le transport des matières compostables

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juillet 2020 en présence du directeur général et des fournisseurs;

Considérant que deux soumissions sont parvenues dans les délais à savoir :

Fournisseur	Option 1 (1 an)	Option 2 (3 ans)
Sani-Estrie	40 420.56 \$	117 832.44 \$
9152-2425 Québec inc (Taylor)	25 377.68 \$	74 653.80 \$

Résolution 2020-096

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'adjuger le contrat de ramassage des matières compostables à 9152-2425 Québec inc (Taylor) pour une période de trois ans au montant de 74 653.80 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

9.2 Attribution du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juillet 2020 en présence du directeur général et des fournisseurs;

Considérant que deux soumissions sont parvenues dans les délais à savoir :

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

Fournisseur	Option 1 (1 an)	Option 2 (3 ans)
Sani-Estrie	31 600.20 \$	92 412.00 \$
9152-2425 Québec inc (Taylor)	29 960.00 \$	86 345.70 \$

**Résolution
2020-097**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'adjuger le contrat de ramassage des matières résiduelles à 9152-2425 Québec inc (Taylor) pour une période de trois ans au montant de 86 345.70 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

10. LOISIR ET CULTURE

10.1 Entériner l'achat de table – Fonds de Parc

**Résolution
2020-098**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu d'entériner l'achat de 2 tables de pique-nique à être installer sur le terrain du centre communautaire au montant de 1 988.00 \$, plus taxes et que le montant soit pris à même le Fonds de Parc de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

11. FINANCES

11.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 2 078.90 \$, pour le mois de juin 2020.

11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} juin 2020;

**Résolution
2020-099**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu ;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de juin 2020 via des dépôts directs pour les semaines finissantes les 6, 13, 20 et 27 juin pour un montant total de 18 493.63 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 9358 au chèque 9401 pour un montant de 130 432.94 \$ et 15 dépôts directs pour un montant de 19 812.97 \$.

Numéro	Numéro	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
D'écriture	Chèque			
202000260	9358	HYDRO QUÉBEC	Éclairage de rues et Bowen	350,04 \$
261	9359	EUROFINS ENVIRONNEX	Analyse d'eau	394,38 \$
262	9360	HTCK	Essence voirie	124,00 \$
265	9361	BELL	Appel sans frais	14,86 \$
266	9362	BELL MOBILITÉ	Cellulaire	48,25 \$
268	9363	ANGÈLE VIENS	Remboursement 50% frais camp de jour	232,01 \$
269	9364	SPICA VISION	Paieement final panneaux acoustiques	7 561,23 \$
270	9365	HYDRO QUÉBEC	Parc	119,54 \$
271	9366	BELL	Hôtel de ville	484,15 \$

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

272	9367	HYDRO QUÉBEC	Poste des Saules et Bowen	817,13 \$
273	9368	9067-7295 QC (STODDARD)	Transport de gravier	810,87 \$
274	9369	MRC MEMPHRÉMAGOG	Maintien des inventaires & plan	813,00 \$
276	9370	MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	7 783,86 \$
277	9371	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 361,58 \$
278	9372	SPA DE L'ESTRIE	Frais mensuel (2 mois)	424,68 \$
280	9373	ARMATURES COATICOOK	Appel de service	232,83 \$
282	9374	HÉLÈNE DULAC	Présence au CCU	30,00 \$
283	9375	PAULINE DANSEREAU	Présence au CCU	30,00 \$
284	9376	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	50,00 \$
286	9377	LOCATION COATICOOK	Balai mécanique	55,36 \$
287	9378	AQUA-PRO ÉLECTRIQUE	Pièce	6,13 \$
288	9379	GROUPE FINANCIER EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	1 076,47 \$
289	9380	PREMIER TECH	Programme d'entretien	132,22 \$
290	9381	MARCHÉ PATRY	Achat de lait et café	31,04 \$
291	9382	JANICK BOUFFARD	Déneigement	1 293,47 \$
294	9383	EXCAVATION C GRENIER	Gravier	314,81 \$
295	9384	MICHEL LEBLANC	Trappage de castor	518,00 \$
296	9385	TRANSPORT M MORIN	Rechargement	95 442,28 \$
297	9386	XPLORNET	Frais mensuel	91,96 \$
298	9387	CENTRE PEINTURE LAROCHE	Peinture pour marquage	183,60 \$
300	9388	SIGNO PLUS	Panneaux de circulation	823,15 \$
301	9389	RONA ANCTIL	Ponceaux	3 088,23 \$
302	9390	ÉQUIP. BOB POULIOT	Contrat de photocopies	537,45 \$
303	9391	GROUPE CCL	Enveloppes	539,23 \$
308	9392	RÉCUPÉRATION L MAILLÉ	Récupération de cerfs	114,98 \$
310	9393	ÉLECTRIQUE S DURAND	Remplacement d'une carte de contrôle	369,35 \$
311	9394	VIVACO	Boulons et écrous	136,43 \$
312	9395	N4 MOBILE	Frais mensuel	236,71 \$
313	9396	PUROLATOR	Frais de livraison	55,60 \$
314	9397	TERRAQUAVI	Boudins pour fossés	1 137,11 \$
315	9398	SAMATHA PIGEON	Entretien ménager	228,00 \$
316	9399	LEE DEZAN	Entretien des pelouses	1 000,00 \$
317	9400	CENTRE JARDIN DANSEREAU	Livraison de terreau	137,97 \$
318	9401	MARIO ST-PIERRE	Rapport de dépenses	200,98 \$
				130 432,94 \$

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

Numéro D'écriture	Numéro Chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202000263	Dépôt direct	MYRIAM FRÉCHETTE	Entretien paysagé annuel (1er versement)	1 480,44 \$
264	Dépôt direct	ANDRÉ MARTEL	Tables et publipostage	2 530,18 \$
267	Dépôt direct	GUY MASSICOTTE	Frais de déplacement	29,28 \$
275	Dépôt direct	EXCAVATION R MADORE	Réparation de chemin	661,11 \$
279	Dépôt direct	EUROFINS ENVIRONNEX	Analyse d'eau	352,99 \$
281	Dépôt direct	SERVICE EXP	Honoraires professionnels	2 931,86 \$
285	Dépôt direct	LAURENTIDE R/SOURCES	Collecte RDD	62,90 \$
292	Dépôt direct	HTCK	Essence voirie	300,75 \$
293	Dépôt direct	RIGDSC	Compost et redevance	3 371,97 \$
299	Dépôt direct	RESSOURCERIE FRONTIÈRES	Versement 3/4	2 468,51 \$
304	Dépôt direct	MULTI-ROUTES	Calcium	4 034,47 \$
305	Dépôt direct	BUREAU EN GROS	Papier	35,83 \$
306	Dépôt direct	ANDRÉ MARTEL	Frais de déplacement	102,24 \$
307	Dépôt direct	DOLORES PAGE	Présence au comité loisir	30,00 \$
309	Dépôt direct	CONST GOUDREAU	Nivelage	1 419,94 \$
				19 812,47 \$

Adopté à l'unanimité.

11.3 Dépôt de l'état comparatif de fonctionnement au 30 juin 2020

Le directeur général dépose l'état comparatif de fonctionnement au 30 juin 2020.

12 DIVERS

12.1 Aucun

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la réunion sera encore à huis clos, certains propriétaires de Woodland Bay aimeraient connaître les développements dans les cas suivants :

- 1 Suite aux démarches de M. Jacques Demers, y a-t-il des développements au sujet de l'internet?

Les démarches de M. Demers concernent l'ensemble du territoire de la MRC. En ce qui concerne plus spécifiquement Hatley les démarches avec COGECO se poursuivent, notamment avec des demandes d'autorisation de passage sur le territoire de la municipalité et aussi avec les compagnies de distribution en télécommunication déjà présente sur notre territoire. Mais pour l'instant, nous n'avons pas de date de début des travaux du déploiement de la fibre optique.

- 2 Y a-t-il eu entente avec l'entreprise qui s'occupe des vidanges, à l'effet de passer plus d'une fois par mois, tel qu'indiqué sur le calendrier municipal?

La collecte des conteneurs ne suit pas le même horaire que les collectes à la porte et on ne retrouve pas la collecte des conteneurs sur le calendrier municipal.

Les conteneurs de recyclage sont vidés aux 2 semaines comme les autres résidents, excepté pour les mois de juillet et août, où le ramassage se fait à chaque semaine.

*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

Pour les poubelles, le ramassage se fait au 4 semaines comme les autres, excepté pour les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, le ramassage est effectué à chaque semaine.

Pour le compost c'est le même horaire pour tout le monde selon le calendrier.

3 Y a-t-il eu des développements concernant l'aménagement du Chemin du Lac, afin de régler les problèmes que nous rencontrons au printemps?

Comme mentionné dans la résolution au point 6.1 de la présente assemblée, la municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme AIRRL ce qui va permettre d'exécuter des travaux majeurs sur le chemin du Lac, dès l'automne 2020.

4 Ne pas oublier de remercier les employés municipaux qui ont eu la gentillesse de venir nettoyer les dégâts sur notre site des poubelles.

À la demande de la citoyenne, le maire remercie les employés de leur contribution pour procéder aux nettoyages du site des poubelles à la Baie Woodland.

Commentaire reçu d'une résidente

Pour faire suite à la question d'un citoyen lors de la réunion du mois de juin à l'effet de comprendre pourquoi le barrage est parfois ouvert, parfois fermé ou partiellement ouvert selon le bon vouloir de.... Permettez que je propose une bonne raison pour maintenir le barrage toujours grand ouvert, surtout lors de grandes pluies. Si le niveau du lac monte de quelques centimètres (même plusieurs) le myriophylle à épis grimpe d'autant et lorsque le barrage est à nouveau ouvert, le lac redescend et laisse flotter toute la partie du myriophylle qui en a profité pour grandir... ainsi le spectacle est horrible et les bateaux en coupent encore plus. Comme les plaisanciers et même les riverains ne savent toujours pas ce qu'il advient du beau projet de Bleu Massawippi, on peut facilement devenir désabusé malgré toute notre bonne volonté.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 18 h 58.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier